

Limoges, le 19 AOUT 2021

A TOUS LES HABITANTS ET
PROFESSIONNELS DE CHAPTELAT

Objet : A partir du 13 septembre 2021, inversion des fréquences de collecte sur la commune de Chaptelat

N/Réf : LM-D21-06386

P.J. : nouveau calendrier de collecte des bacs roulants de Chaptelat sur les 3 premiers mois

Madame, Monsieur,

Suite à l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} juillet 2020, vous avez pu constater qu'une part importante des déchets de votre bac vert pouvait maintenant être triée dans votre bac bleu : barquettes et pots en plastique, films et sachets en plastique et petits emballages en métal.

Trier devient encore plus facile et compréhensible avec le slogan « chez vous, tous les emballages se trient ». Chacun peut ainsi participer encore plus à la préservation des ressources naturelles de notre planète et protéger par conséquent les générations futures.

A l'appui des demandes des administrés d'être collectés plus souvent pour les déchets recyclables, Limoges Métropole a décidé, en concertation avec la commune de Chaptelat, de lancer une expérimentation de 6 mois, renouvelable 6 mois, en inversant les fréquences de collecte des bacs roulants sur l'intégralité de votre commune.

Les objectifs recherchés par cette expérimentation sont multiples :

- adapter le service suite au déploiement des extensions des consignes plastiques depuis le 1^{er} juillet 2020 (passage d'une collecte tous les 15 jours à une collecte toutes les semaines),
- inciter les usagers à trier et à composter plus pour réduire les déchets du bac vert dirigés vers l'incinération (passage d'une collecte toutes les semaines à une collecte tous les 15 jours),
- devancer les obligations réglementaires qui s'imposent à Limoges Métropole (loi de transition énergétique, loi économie circulaire...),
- étudier les impacts de ce changement sur des zones test en prévision du futur service de collecte 2023- 2029.



Les enjeux associés à cette expérimentation prennent également leurs sources dans les nouvelles réglementations nationales qui s'imposent à Limoges Métropole. La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe par exemple les objectifs suivants : tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025, réduire de 15 % la production de déchets entre 2010 et 2030, généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2022...

Cette nouvelle expérimentation fait suite à celle menée sur le secteur de Landouge à Limoges depuis le 23 novembre 2020. Les résultats rencontrés sur cette première zone de test au bout de six mois sont supérieurs à ceux escomptés : **- 20 % des déchets dans le bac vert, + 30% des déchets triés et + 40% de recours au compostage individuel.**

Concrètement, à partir du lundi 13 septembre prochain (semaine 37), les bacs de tri seront collectés toutes les semaines et les bacs verts tous les 15 jours en semaine impaire sur la commune de Chaptelat. Le calendrier détaillé joint à ce courrier vous permettra de visualiser les changements des jours de collecte pour les 3 mois à venir.

Limoges Métropole accompagnera les usagers concernés par ce changement avec des distributions de composteurs en lien avec la Mairie. Chaque foyer pourra bénéficier d'un composteur gratuit, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et sous conditions d'avoir un bac vert de volume adapté. Pour un 2^{ème} composteur ou si vous ne souhaitez pas remplir les conditions de la gratuité, les composteurs sont payants (de 18 à 33€) réglables par chèque uniquement.

Toute l'année, les composteurs peuvent être récupérés à la Direction de la propreté, 71 route de Nexon à Limoges du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Des stands de distribution seront également organisés sur la commune de Chaptelat pour le lancement de cette expérimentation :

- **le mercredi 15 septembre 2021** de 9h à 12h et de 14h à 16h devant de la Mairie,
- **le samedi matin 2 octobre 2021** de 10h à 12h devant la Mairie.

Votre dotation en bac vert sera étudiée au cas par cas après plusieurs semaines de test, de façon à s'assurer auprès de chaque administré que les bons gestes de tri et de réduction des déchets à la source soient acquis.

Si vous avez une question, vous pouvez contacter la Direction de la propreté au numéro vert gratuit 0800.86.11.11.

Espérant pouvoir compter sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président de Limoges Métropole

Le Maire de Chaptelat



Guillaume GUERIN

